

COMMUNE DE PEYRAUD - SEANCE DU 6 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BIENNIER André, Maire.

Présents : MMES ASTIER Claire, BOURGET Valérie, MINODIER Aurélie, NICOLAS Marie-Hélène, MM DELIESSCHE Olivier, TEXIER Romain,

Pouvoirs : BUTTARD Patrick à BIENNIER André et RAPENNE Frédéric à BOURGET Valérie

Secrétaire de séance : **MINODIER Aurélie**

RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION A SIGNER LE BAIL DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16/04/2013 instaurant le bail commercial avec le boulanger M. PHILIBERT-DOUX Ludovic pour une durée de 9 ans. Le bail étant arrivé à échéance le 18/04/2023, il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Souhaite **RENOUVELER** le bail avec le boulanger M. PHILIBERT-DOUX Ludovic
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail commercial

VOTE : 9 Pour

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Par circulaires du 26 octobre 2001, du 18 février 2002 et par instruction du 24 avril 2002, le Ministère de la défense demandait aux communes de désigner un correspondant défense.

Il s'agit de disposer au sein de chaque commune, d'un correspondant identifié dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes. Ce correspondant défense sera destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et devra pouvoir, en retour, adresser au ministère ou à ses représentants, des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

Ce correspondant pourra notamment avec le concours du délégué militaire départemental et le soutien des services communaux, conduire des actions d'information de proximité qui permettent la promotion de l'esprit de défense, de sécurité de la population et de protection des intérêts au profit des administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DESIGNE **BIENNIER André** comme correspondant défense.

VOTE : 9 Pour

ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER SITUE 1 RUE DES CITES PAR L'ETABLISSEMENT EPORA POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que la commune de PEYRAUD a l'opportunité de procéder à l'acquisition d'une parcelle du bien cadastré AD 153 d'une superficie totale de 515 m².

Il s'agit d'un bien immobilier situé 1 Rue des Cités qui est en vente au prix de 170 000 Euros. Edifié sur un terrain figurant au cadastre de la manière suivante : Parcelle AD 153 - Lieudit Les Replats - Surface 515 m².

Cette acquisition va permettre de poursuivre l'objectif suivant : Aménagement quartier Les Replats.

Dans le cadre de la convention de partenariat que la commune de PEYRAUD, la communauté de communes de PORTE DE DROMARDECHE, et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), en date du 23/05/2023, à l'issue du conseil municipal du 03/02/2023, l'achat de cette propriété bâtie/non bâtie peut être réalisée par EPORA, pour le compte de la commune.

EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée de 4 ans et s'engage à les recéder à la collectivité.

La commune s'engage à rembourser en une seule fois EPORA du montant de cet achat au terme du délai de portage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'autoriser EPORA à réaliser cette acquisition pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition du Maire
- MANDATE EPORA pour procéder à l'acquisition de la parcelle n° AD 153 d'une superficie de 515 m², situé rue 1 Rue des Cités à PEYRAUD, appartenant aux consorts PAGET, au prix de 170 000 €
- POSITIONNE la commune en organisme prioritaire de sortie d'opération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition, et à accomplir toutes les démarches nécessaires

VOTE : 9 Pour

DIVERS :

- Désignation des jurés d'assises le 20/06/2024 à Sarras
- Renaud Vezin a obtenu la ceinture noire au judo 3^{ème} dan
- A St Uze : Show festi football le 23/06/2024 Journée olympique Pentathlon St Uzien
- Restaurant la Vallée : les dalles vont être coulées semaine 25. La journaliste fera un article sur les travaux
- 27/06/2024 à 18h00 Invitation pour la végétalisation de l'école communale de Coinaud
- 22/06/2024 Invitation au démarrage du chantier d'aménagement de la traversée du village de St Sorlin en Valloire
- Le planning pour les élections européennes du 9/6 est validé. Il sera envoyé aux assesseurs
- Rencontre avec le Sous-Préfet en mairie le 15/5 : Discussions des projets en cours. Il souhaite mettre en pratique le Plan Communal de Sauvegarde de Peyraud en faisant une simulation de catastrophe
- Valérie Bourget fait part d'une réunion Santé à Sarras du 05/06/2024
- M. le maire a rencontré Mathieu Darnaud, sénateur en mairie le 06/05/2024. Ils ont évoqué plusieurs sujets et en particulier les subventions à venir pour le projet La Vallée
- Valérie Bourget évoque la possibilité de proposer une mutuelle à l'ensemble de la population.
- M. le maire fait part de sa rencontre avec M. Manevy de Porte de DrômArdèche pour un accompagnement à la création d'un commerce, les aides de la région et les relations avec la chambre des métiers et CCI. Il apporte également son aide pour la recherche de gérant

- Bilan Chauffe-citron : Bonne participation avec en moyenne une douzaine de personne à chaque séance. Reprise des séances en septembre.
- Application Panneau Pocket : application mobile qui informe en temps réel les abonnés, des évènements de la commune
- Vendredi 13/09/2024 : Réunion publique à la salle d'animation rurale sur la biodiversité et le pastoralisme
- Eclairage public : extinction totale à compter du 15/06/2024 jusqu'à fin août
- Alarme mairie : mise à jour à effectuer
- Billetterie pour le concert des Ardéchois en vente en mairie. Déjà plus de 100 places ont été vendues.
- 22/06 à 9h00 : Les membres de la commission voirie vont faire un état des lieux des chemins
- Eclairage sous le tunnel : l'entreprise MRE va effectuer la réparation
- Rencontre avec Lou Duvert et Geoffray Chomel pour l'obtention d'une licence III suite à la création de leur entreprise GL Degust à Peyraud. Dégustation de vins accompagnée de planches ardéchoises.

-
Séance levée à 20H10